



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Orthorisq

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 30 juin 2013
Association Orthorisq
56, rue Boissonnade - 75014 Paris
Ce rapport contient 14 pages
Référence : GM-133-099

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Orthorisq

Siège social : 56, rue Boissonnade - 75014 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2013

A l'Assemblée générale de l'Association Orthorisq,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Orthorisq, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables :

La note « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la constitution des fonds dédiés et au correct rattachement à l'exercice des cotisations des membres et des aides versées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie à votre association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 14 octobre 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé

ASSOCIATION ORTHORISQ

56, rue Boissonnade

75 014 PARIS

**COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013**

SOMMAIRE

Bilan au 30 juin 2013	
Actif	3
Passif	4
Compte de résultat au 30 juin 2013	
Compte de résultat	5
Annexes aux comptes annuels	
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Règles et méthodes comptables	6
Notes sur le bilan actif	7
Notes sur le bilan passif	9
Notes sur le compte de de résultat	10
Autres informations	11

Bilan au 30 juin 2013

Présenté en Euros

ACTIF

	Montant brut	30 juin 2013 Amortissements ou provisions	Montant net	30 juin 2012
Actif immobilisé				
Frais d'Etablissement	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	109 212	66 035	43 177	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	8 707
Immobilisations incorporelles	109 212	66 035	43 177	8 707
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Matériel et outillage	-	-	-	-
Matériel spécifique d'exploitation	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 374	1 119	2 255	2 849
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3 374	1 119	2 255	2 849
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations financières *	-	-	-	-
Total de l'actif immobilisé	112 586	67 154	45 432	11 556
Actif circulant				
Stocks et en cours	-	-	-	-
Avances et aptes versés sur commandes	18 500	-	18 500	18 500
Créances usagers et comptes rattachés	490 050	110 000	380 050	307 650
Autres créances diverses	1 242	-	1 242	413
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	378 784	-	378 784	235 744
Charges constatées d'avance	7 899	-	7 899	7 808
Total de l'actif circulant	896 475	110 000	786 475	570 115
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Total de l'actif	1 009 061	177 154	831 907	581 670
* dont à moins d'un an :	-	-	-	-

Bilan au 30 juin 2013

Présenté en Euros

PASSIF

	30 juin 2013	30 juin 2012
Fonds associatifs et réserves		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Report à nouveau	257 843	256 461
Résultat de l'exercice	31 682	1 382
Autres fonds associatifs	-	-
Total des Fonds associatifs et réserves	289 525	257 843
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Total des provisions pour risques et charges	-	-
Fonds dédiés	3 11 373	49 901
Dettes		
Emprunt obligataire	-	-
Emprunts et dettes au près des établissements de crédit **	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes financières *	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	900	900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 283	156 973
Dettes fiscales et sociales	20 724	3 943
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	4 975
Autres dettes	11 203	11 135
Dettes d'exploitation	140 110	177 926
Produits constatés d'avance	90 900	96 000
Comptes de régularisation	90 900	96 000
Total dettes et comptes de régularisation	231 009	273 926
Ecart de conversion passif	-	-
Total du passif	831 907	581 670
* dont à moins d'un an :		
** dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banque	-	-

Compte de résultat au 30 juin 2013

Présenté en Euros

	30 juin 2013	30 juin 2012
Produits d'exploitation	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-
Subventions d'exploitation	867 000	718 500
Dons	-	-
Cotisations	183 000	187 501
Legs et donations	-	-
Produits liés à des financements réglementaires	-	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	49 901	59 000
Autres produits	502	102
Reprise provisions	-	112 400
Produits d'exploitation	1 100 403	1 077 503
Autres achats non stockés	2 244	8 143
Services extérieurs	87 829	109 776
Autres services extérieurs	482 062	657 123
Impôts & taxes	356	4 824
Salaires et traitements	113 918	101 517
Charges sociales	46 799	40 080
Dotations aux amortissements	4 934	31 286
Dotations aux provisions	26 000	74 000
Autres charges	6	4
Engagements à réaliser sur ressources affectées	311 373	49 655
Charges d'exploitation	1 075 521	1 076 408
Résultat d'exploitation	24 881	1 094
Produits financiers de participation	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	288
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Produits financiers	-	288
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-
Différences négatives de change sur opérations financières	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Charges financières	-	-
Résultat financier	-	288
Résultat courant	24 881	1 382
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 800	-
Produits de cessions d'actif	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Produits exceptionnels	6 800	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Valeurs comptables des actifs cédés	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Résultat exceptionnel	6 800	-
Résultat avant participation et impôt société	31 682	1 382
Impôt sur les sociétés	-	-
Résultat net	31 682	1 382

ANNEXES

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association ORTHORISQ a poursuivi son activité sur l'exercice, conformément à son objet. Les subventions d'exploitation sont en hausse de plus de 21 % et s'établissent à 867 000 euros. Elles étaient de 718 500 euros sur l'exercice précédent. Les cotisations, à l'inverse, subissent un léger fléchissement de 2,3 % et s'élèvent à 183 000 euros contre 187 501 euros pour l'exercice précédent. L'activité de la période permet de dégager un excédent de 31 682 euros contre un excédent de 1 382 euros pour les douze mois précédents.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'administration.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2013 ont été élaborés conformément aux règles comptables en vigueur en France (PCG 1999 et CRC suivants) et dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices en présumant la continuité de l'exploitation.

Les aides allouées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie sont perçues après que les membres éligibles de l'association aient déclaré les événements porteurs de risques.

Le produit est comptabilisé sur la base du nombre de membres éligibles ayant déclaré leurs "événements porteurs de risque" sur l'exercice.

Les cotisations dues par les membres sont comptabilisées sur la base du nombre de membres de l'association.

Les sommes étant versées pour une année civile, un produit constaté d'avance est comptabilisé pour la partie relative au 2nd semestre 2013.

Elles ont été calculées en fonction des informations disponibles à la date d'établissement de ces comptes, étant précisé que la période de validation des engagements pris par les membres pour l'année 2013 s'étend jusqu'au 30 juin 2014.

Les fonds dédiés sont constitués de l'excédent constaté entre les sommes allouées par les CPAM et les dépenses supportées sur l'exercice pour assurer l'expertise des EPR.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

SITUATION FISCALE

Les activités de l'association sont placées hors du champs d'application des impôts commerciaux.

CHANGEMENT DE METHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation est intervenu au cours de l'exercice.

Il existe aucune dérogation aux règles et principes comptables.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	70 401	38 811	-	109 212
Immobilisations corporelles	3 374		-	3 374
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	73 775	38 811	-	112 586

Amortissements et provisions d'Actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	61 694	4 341	-	66 035
Immobilisations corporelles	525	593	-	1 118
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	62 219	4 934	-	67 153

Etat des créances

	Montant Brut 06/2013	A un an	A plus d'un an	Montant Brut 06/2012
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-	
Créances de l'Actif circulant	491 292	491 292	-	392 063
Charges constatées d'avance	-	-	-	
TOTAL	491 292	491 292	-	392 063

Provisions pour dépréciation

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Comptes de tiers	84 000	26 000	-	-	110 000
Comptes financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	84 000	26 000	-	-	110 000

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance pour un montant de 7 899 euros correspondent à des frais généraux dont la facturation a été reçue avant le 30 juin 2013 et dont la période d'exécution interviendra à compte du 1^{er} juillet 2013.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs et réserves

	1 ^{er} juillet 2012	Affectation du résultat 06/2011	Mouvements de l'exercice	30 juin 2013
Réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	256 461	1 382	-	257 842
Résultat de l'exercice	1 382	(1 382)	31 682	31 682
Autres fonds associatifs	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total Fonds associatifs et réserves	257 843	-	31 682	289 524

Provisions

Il n'y a pas de provision constituée au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012.

Fonds dédiés

	30/06/2013	30/06/2012	Variations
Fonds dédiés sur fonds CPAM	311 373	49 901	261 472
Fonds dédiés subventions MSS	-	-	-
Total Fonds associatifs et réserves	311 373	49 901	261 472

Etat des dettes

Dettes	TOTAL	Échéances à 1 an	Échéances de 1 an à 5 ans	Échéances de plus de 5 ans	TOTAL
	06-2013				06-2012
Emprunt obligataire	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-
Dettes financières	-	-	-	-	-
Fournisseurs	107 283	107 283	-	-	156 973
Fournisseurs immobilisations	-	-	-	-	4 975
Avances et acomptes	900	900	-	-	900
Dettes fiscales et sociales	20 724	20 724	-	-	3 943
Autres dettes d'exploitation	11 203	11 203	-	-	11 135
Produits constatés d'avance	90 900	90 900	-	-	96 000
Dettes d'exploitation	231 009	231 009	-	-	273 926
Total passif circulant	231 009	231 009	-	-	273 926

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits ordinaires dont l'impact sur le résultat est reporté à un exercice ultérieur.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation

La ventilation des produits d'exploitation par source se présente comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice 30/06/2013	Taux	Exercice 30/06/2012	Taux
Subventions d'exploitation	867 000	79%	718 500	67%
Cotisations adhérents	183 000	17%	187 501	17%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	49 901	5%	59 000	5%
Autres produits	502	0%	102	0%
Reprises de provisions sur créances	-	0%	112 400	10%
TOTAL	1 100 403	100%	1 077 503	100%

Transfert de charges

Il n'est pas intervenu de transfert de charges sur l'exercice.

Charges et produits exceptionnels

Il n'y a pas de charges exceptionnelles sur l'exercice. Les produits exceptionnels s'élèvent à 6 800 euros et ont la nature de produits sur opérations de gestion.

6. AUTRES INFORMATIONS

Engagement hors bilan

Il n'y a pas de sureté réelle reçue ou donnée au 30 juin 2013.

Aucune information en matière de crédit-bail ne doit être donnée, l'association n'ayant pas souscrit ce type de contrat.

Rémunération des experts

Le montant global de rémunération (honoraire ou salaire brut) des 5 cinq principaux experts s'élève à 167 KEUR au titre de l'année 2012-2013.

Effectif au 30 juin 2013

L'association emploie une personne.

Par ailleurs, elle a recours aux chèques emplois associatif pour les interventions de certains experts.